

Les femmes sont davantage confrontées à la pauvreté. Les facteurs à l'origine de cette disparité

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme en France, les femmes vivent plus souvent que les hommes dans des conditions de pauvreté. Dans la région, 15,7 % des femmes adultes, contre 13,1 % des hommes sont pauvres. Différents facteurs se cumulent pour générer cette disparité : les femmes sont plus souvent seules ou parents isolés ; elles sont moins souvent en emploi ; enfin, lorsqu'elles travaillent, elles perçoivent des salaires plus faibles. Elles occupent notamment plus souvent que les hommes des emplois à temps partiel et exercent des activités moins valorisées. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'écart de niveau de vie entre les hommes et les femmes est amplifié.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme en France, les femmes sont davantage confrontées à la pauvreté que les hommes. Parmi les adultes, 15,7 % des femmes vivent sous le seuil de pauvreté (908 € par mois par unité de consommation en 2007), contre 13,1 % des hommes dans la région. Ce constat transparait à travers le recours aux minima sociaux. Les deux tiers des allocataires de minima sociaux de Paca sont en effet des femmes.

L'écart de pauvreté entre les hommes et les femmes est encore plus creusé en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'au niveau national. En premier lieu parce qu'il y a davantage de femmes seules et de mères isolées dans la région. Cette caractéristique explique les deux tiers de la différence avec l'échelon national. En second lieu parce que leurs situations sont plus difficiles.

Des situations familiales plus fragiles

Premier facteur récurrent à l'origine de la disparité de niveau de vie : les femmes sont plus souvent seules ou mono-parent que les hommes (une femme sur trois, contre un homme sur cinq en Paca). Elles vivent donc plus fréquemment dans un foyer, ne disposant au mieux que d'un seul revenu. Ce phénomène ne cesse de progresser.

En Paca, 86 % des parents isolés sont des femmes. Celles-ci sont fortement exposées à la pauvreté. Le risque de pauvreté est en effet deux fois plus fort pour les parents isolés que pour la moyenne des ménages. Près de 35 % des mères isolées sont pauvres en Paca, contre 22 % des pères isolés.

revenus

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Délégation Régionale
aux Droits des Femmes
et à l'Égalité

En Paca, un enfant sur quatre vit dans une famille monoparentale en 2007 (un sur cinq au niveau national). Parmi eux, 285 000 vivent avec leur mère et 49 000 avec leur père. L'accompagnement des mères isolées et de leurs enfants constitue donc un levier d'action pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et la réduction des inégalités.

Comme les hommes seuls, les femmes seules sont également très exposées à la pauvreté. En 2007, 18,4 % d'entre elles vivent avec moins de 908 € par mois dans la région. Les personnes seules sont par ailleurs souvent âgées : 61 % des femmes seules ont 60 ans ou plus. Et les pensions de retraite des femmes (hors complément) sont deux fois plus faibles que celles des hommes. Elles ont eu en effet des carrières moins longues et globalement moins bien rémunérées. En intégrant les compléments (réversion, majoration pour enfants, minimum vieillesse), le montant de leur retraite représente les deux tiers de celle des hommes.

Seulement une femme sur deux en emploi

À situation familiale identique, les taux de pauvreté des femmes restent supérieurs à ceux des hommes : la situation professionnelle des femmes est le second facteur à l'origine des disparités de niveau de vie entre hommes et femmes.

Pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes

Mesurer les disparités et comprendre leurs causes constituent des outils précieux de prise de conscience et d'action. Ceci permet d'adapter les politiques publiques afin de réduire les inégalités et de mettre en place des actions qui tiennent compte des besoins différenciés des hommes et des femmes. Préconisée par l'Europe, cette démarche pragmatique s'inscrit comme fil conducteur des politiques nationales concernant l'égalité. Au niveau régional, la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), en lien avec les autres services régionaux ou départementaux de l'État, est chargée de mettre en place la politique du gouvernement en matière de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes. Elle oriente les actions selon le contexte et les besoins spécifiques régionaux identifiés.

Plus d'une mère isolée sur trois est pauvre

Taux de pauvreté selon le type de ménage	en %							
	Famille monoparentale		Personne seule		Couple sans enfant	Couple avec enfants	Autre (ménage complexe)	Ensemble
	Homme	Femme	Homme	Femme				
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21,6	34,7	18,0	18,4	7,6	14,4	23,1	15,8
France métropolitaine	20,7	32,3	16,6	16,3	6,7	12,2	20,4	13,4

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri)
 Note : le taux de pauvreté est calculé au niveau du ménage. En conséquence, au sein d'un couple, le taux de pauvreté de l'homme et de la femme sont identiques par définition.

Lecture : en 2007, en Paca, 15,8 % des ménages vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (908 € par mois et par unité de consommation).

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2007

Le faible temps partiel est très développé pour les femmes de Paca

Salariés à temps partiel selon le sexe et la durée du temps partiel	en %				
	Provence-Alpes-Côte d'Azur		France métropolitaine		
	Homme	Femme	Homme	Femme	
Temps complet		89	69	91	72
Temps partiel		11	31	9	28
dont :					
moins de 15 heures		5	12	4	8
de 15 à 29 heures		4	15	4	16
30 heures ou plus		1	5	1	4
Ensemble		100	100	100	100
Effectifs		970 430	840 150	12 500 520	10 643 620

Champ : salariés de 15 à 64 ans (hors fonction publique d'État)

Source : Insee, DADS 2007

Les femmes sont moins présentes sur le marché du travail que les hommes : en Paca, 64 % des femmes se déclarent en activité (en emploi ou à la recherche d'un emploi), contre 74 % des hommes. Ces taux d'activité sont inférieurs à la moyenne nationale et l'écart est plus marqué pour les femmes avec 3,4 points de différence.

Lorsqu'elles sont présentes sur le marché du travail, les femmes sont plus souvent au chômage, même si les taux de chômage masculins et féminins se sont rapprochés ces derniers mois. Ainsi, 55 % des femmes occupent un emploi dans la région, contre 65 % des hommes. Si le premier enfant pèse peu sur l'écart de taux d'emploi masculin et féminin, le deuxième enfant accentue l'écart de 6 points. À partir du troisième enfant, l'écart atteint 27 points : 75 % des hommes sont en emploi, contre 48 % des femmes.

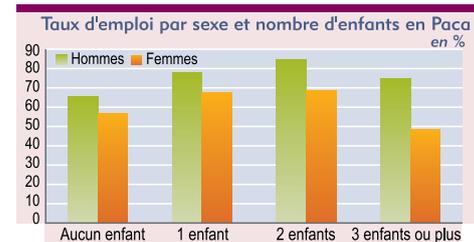
Un diplôme élevé permet cependant une meilleure insertion professionnelle : l'écart de taux d'emploi masculin et féminin est divisé par deux entre les moins diplômés (14 points d'écart) et les plus diplômés (7 points). Les faibles niveaux de diplôme sont beaucoup plus pénalisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en moyenne nationale.

Provence-Alpes-Côte d'Azur se place ainsi parmi les régions où le taux d'emploi féminin est le plus faible, au côté du Languedoc-Roussillon, du Nord-Pas-de-Calais et de la Corse. La région n'a pas atteint l'objectif européen défini lors du sommet de Lisbonne de mars 2000, visant le taux de 60 % des femmes en emploi en 2010.

Des rémunérations plus faibles

Lorsqu'elles sont en emploi, les femmes perçoivent des rémunérations plus faibles que les hommes. Depuis 2007, l'écart de salaire ne se réduit plus et augmente même à nouveau. Le salaire net médian des femmes s'établit en Paca à 1 300 €

Quel que soit le nombre d'enfants, le taux d'emploi féminin est toujours inférieur



Champ : actifs en emploi de 15 à 64 ans, hors élèves et étudiants

Lecture : 57 % des femmes sans enfant sont en emploi.
 Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitations complémentaires

Femmes immigrées : moins souvent en emploi ou à des postes moins qualifiés

La moitié des 343 000 personnes immigrées en âge de travailler (15 à 64 ans) résidant dans la région sont des femmes. Seules 38 % d'entre elles sont en emploi, contre 57 % des femmes non immigrées et 60 % des hommes immigrés. Elles sont plus souvent au chômage et moins souvent étudiantes. Elles sont également plus souvent en retrait du marché du travail : une sur quatre reste au foyer contre une sur dix pour les femmes non immigrées. Des qualifications moindres et des familles plus nombreuses contribuent à expliquer ce constat. Ce phénomène est plus marqué dans la région qu'en moyenne nationale : en France, 47 % des femmes immigrées de 15 à 64 ans occupent un emploi. Lorsqu'elles travaillent, les femmes immigrées occupent plus souvent des emplois peu qualifiés. Les deux tiers occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé (contre 54 % des femmes non immigrées) et seulement 18 % occupent un emploi intermédiaire (contre 29 % des femmes non immigrées). Cependant, 9 % sont cadres, soit presque autant que les femmes non immigrées (12 %).

contre 1 700 € pour les hommes, soit 24 % de moins. Pour un temps complet, les femmes perçoivent un salaire inférieur de 16 % à celui des hommes (15 % au niveau national). Les femmes sont par ailleurs davantage exposées aux bas salaires que les hommes : 29 % des femmes en emploi salarié ont perçu un bas salaire (moins de 826 € par mois) en 2007 en Paca, contre 20 % des hommes. Les femmes représentent ainsi 56 % des salariés à bas salaire.

Ces inégalités salariales s'expliquent par une durée de travail moindre et par des caractéristiques plus qualitatives, comme le secteur d'activité ou la qualification.

Une durée de travail moindre

Lorsqu'elles sont en emploi, la durée de travail des femmes est moindre. Elles sont en effet plus souvent embauchées sous une forme particulière d'emploi (CDD, emplois aidés) avec des périodes d'emploi plus courtes. Ainsi, les deux tiers des emplois à durée déterminée à temps partiel sont occupés par des femmes ; à l'inverse, elles occupent seulement un tiers des emplois à durée illimitée à temps complet.

Les temps partiels moins bien rémunérés à l'heure que les temps complets

Salaire net horaire moyen selon le temps de travail et la catégorie socioprofessionnelle	Hommes			Femmes		
	Temps complet	Temps partiel	Écart	Temps complet	Temps partiel	Écart
Chefs d'entreprise	35,9	31,9	4,0	26,0	23,3	2,7
Employés	9,8	8,4	1,4	9,2	8,5	0,7
Ouvriers qualifiés	10,1	9,4	0,7	9,0	8,5	0,5
Ouvriers non qualifiés	8,5	8,2	0,3	7,7	7,5	0,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	24,3	23,3	1,0	19,4	19,5	-0,1
Professions intermédiaires	14,0	13,6	0,4	12,5	12,8	-0,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,3	12,6	0,7	11,1	10,2	1,0

Champ : salariés de 15 à 64 ans (hors fonction publique d'État)

Source : Insee, DADS 2007

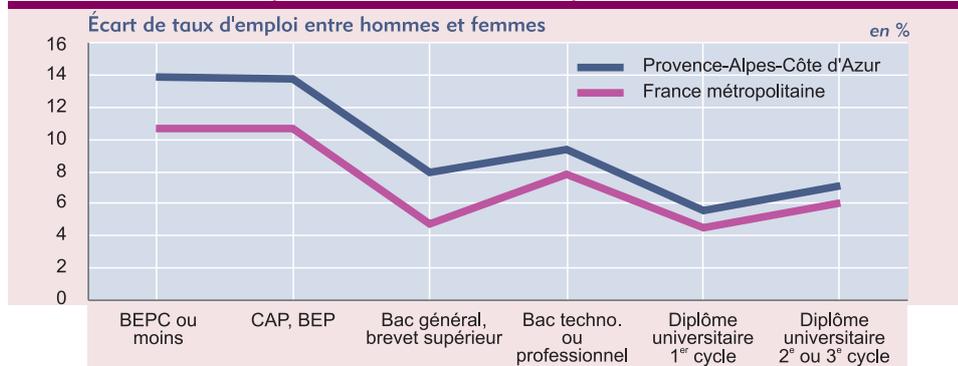
Les femmes sont trois fois plus souvent à temps partiel que les hommes (une femme sur trois, contre un homme sur dix). Et cette proportion varie peu selon l'âge. Si une part du temps partiel peut apparaître "choisie", afin d'articuler vie familiale et vie professionnelle, 31 % des salariés à temps partiel souhaiteraient travailler davantage.

Le temps partiel est une cause forte de paupérisation : près de la moitié des femmes en emploi qui vivent dans un ménage pauvre travaillent à temps partiel, soit trois fois plus que dans la population totale.

Exercer une activité professionnelle ne les prémunit donc pas du risque de pauvreté. Par ailleurs, les faibles temps partiels (inférieurs à 15 heures par semaine) concernent 12 % des femmes en emploi dans la région, contre 8 % au niveau national.

Le temps partiel renforce en outre les risques de précarité actuelle et future : il diminue le revenu des actifs et réduit les droits acquis pour la retraite. Autre facteur aggravant, le salaire net horaire d'un emploi à temps partiel est par ailleurs inférieur à celui d'un temps complet.

L'écart de taux d'emploi se réduit avec le diplôme



Champ : actifs en emploi de 15 à 64 ans

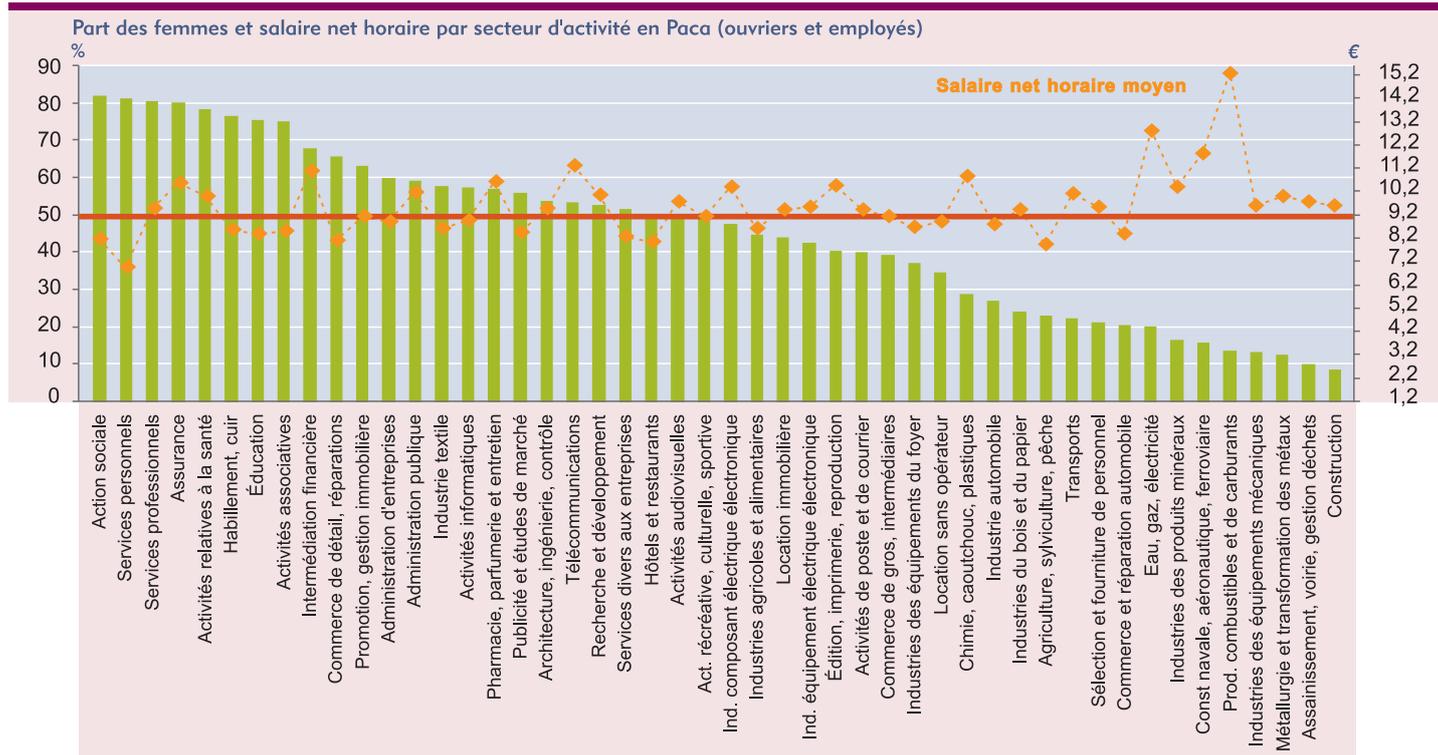
Lecture : en 2007, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux d'emploi des femmes titulaires du BEPC est inférieur de 14 points à celui des hommes.

Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitations complémentaires

Une mère isolée sur cinq est au chômage

Les mères isolées sont fortement exposées au chômage (20 % d'entre elles, soit 8 points de plus que les mères en couple). Parmi les mono-parents, les mères sont deux fois plus souvent au chômage que les pères. Ce constat de fort chômage des mères isolées est national, mais renforcé dans la région. Les mères isolées avec un seul enfant ont pourtant un taux d'emploi comparable à celui des mères en couple. Elles se maintiennent en effet sur le marché du travail et sont moins souvent mères au foyer. C'est à partir du 2^e enfant que le taux d'emploi des mères isolées est inférieur à celui des mères en couple. Même en travaillant, les mères isolées ont plus de difficulté à sortir de la pauvreté : 16 % des mères seules qui travaillent demeurent dans la pauvreté, soit quatre fois plus que les femmes en couple en emploi. Les mères isolées sont plus souvent dans la situation de "travailleur pauvre" que les pères isolés. Plus d'un quart des travailleuses pauvres sont des mères mono-parent, contre 9 % pour les hommes. La Cour des comptes estime que "pour être plus efficace, une politique de lutte contre la pauvreté nécessiterait d'accroître le revenu initial des familles monoparentales, notamment en facilitant leur insertion sur le marché du travail" (cf. rapport annuel sur la sécurité sociale du 8 septembre 2010). Cette recommandation est confirmée dans la région.

Les femmes travaillent dans les secteurs moins rémunérateurs



Champ : ouvriers et employés (hors fonction publique d'État)

Lecture : 80,9 % des ouvriers et employés sont des femmes dans les services personnels. Dans ce secteur, le salaire horaire net moyen est de 6,9 € de l'heure.

Source : Insee, DADS 2007

Définition

Le **taux de pauvreté monétaire** est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à 60 % de la médiane des niveaux de vie observée au niveau national. En 2007, il s'est établi à 908 € par unité de consommation et par mois.

Des activités moins valorisées

La qualification de l'emploi est un déterminant important dans l'éventail des salaires. Mais à qualification de l'emploi et temps de travail comparables, les femmes perçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes. Et cet écart est plus important pour les cadres et professions intermédiaires.

Le secteur d'activité influe également sur la rémunération. À qualification de l'emploi comparable, ouvriers et employés dans le graphique ci-dessus, les femmes travaillent plus souvent dans des secteurs moins rémunérateurs. Elles sont en effet davantage présentes dans les activités de services aux personnes ou l'action sociale. Le salaire horaire dans ces secteurs est inférieur à la moyenne régionale. A contrario, les femmes sont moins présentes dans des secteurs plus rémunérateurs comme l'énergie, l'aéronautique ou l'édition. Les politiques publiques favorisant la mixité des métiers et l'orientation des femmes vers les secteurs les plus

rémunérateurs peuvent donc contribuer à réduire les disparités de revenus.

Les disparités salariales touchent également les jeunes femmes (15 à 29 ans), pourtant plus diplômées. Leur salaire mensuel est inférieur à celui des jeunes hommes, à catégorie socioprofessionnelle et temps de travail identiques. À temps complet, les jeunes femmes gagnent mensuellement 17 % de moins que les jeunes hommes en 2007 dans la région. L'écart de salaire atteint 20 % chez les ouvriers non qualifiés. Ces écarts s'expliquent notamment par le secteur d'activité et par le domaine d'étude de ces actifs débutants.

Enfin, en neutralisant l'effet du temps de travail, du secteur, de la qualification et de l'âge, il reste encore 8 % d'écart de salaire entre les hommes et les femmes.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière
[Insee Première N° 1313, octobre 2010](#)

Femmes et hommes en début de carrière - Les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire
[Insee Première N° 1284, février 2010](#)

Un quart des salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur gagne moins de 830 euros par mois
[SUD INSEE l'essentiel N° 137, décembre 2009](#)

Institut National de la Statistique et des Études Économiques
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 17 rue Menpenti
 13387 Marseille Cedex 10
 Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : **Renan Duthion**
 Chef du service Études et Diffusion : **Valérie Roux**
 Rédacteur en chef : **Claire Joutard**

Nadine Jourdan (Insee)
Joachim Timoteo (Insee)
Françoise Rastit (DRDFE)

© Insee - DRDFE 2010
 Dépôt légal : décembre 2010
 N° ISSN : en cours
 Réf : ANA100232